



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Monsieur le Président du conseil
départemental du Nord
Direction de la voirie
51 Rue Gustave Delory
59000 Lille

(Sebastien.MERLIER@lenord.fr)
Vincent.LECENDRE@lenord.fr)

Lille, le 9 juillet 2019

Objet : aménagement de la RD642 entre Hazebrouck et l'autoroute A25 - section A25 Strazeele
demande sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact de janvier 2010

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 13 juin 2019 l'autorité environnementale pour savoir s'il était nécessaire d'actualiser l'étude d'impact, datant de janvier 2010, intégrée au dossier de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la route départementale 642 entre Hazebrouck et l'autoroute A25.

Vous m'indiquez que des études complémentaires seront réalisées et notamment :

- l'actualisation de l'inventaire faune-flore (couvrant les 4 saisons) ;
- la localisation des zones humides ;
- l'analyse détaillée des impacts de la solution d'aménagement retenue sur la faune et la flore et la définition des mesures d'intégration (démarrage à l'automne), l'analyse détaillée des impacts de la solution d'aménagement retenue sur l'eau et les milieux aquatiques et la définition des mesures d'intégration (démarrage à l'été).

Ces éléments complémentaires nécessitent bien d'être intégrés dans l'étude d'impact.

Au regard de l'ancienneté de l'étude d'impact et de l'évolution du contexte et des connaissances des enjeux environnementaux et sanitaires, après en avoir délibéré, les membres de la mission régionale d'autorité environnementale se sont prononcés pour la nécessité d'actualiser l'étude d'impact de janvier 2010 également sur les thématiques autres que la biodiversité et les milieux naturels et, en particulier, sur l'artificialisation

induite par ce projet, la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. Une attention particulière devra aussi être portée à l'actualisation des impacts cumulés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France



Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du Nord
DREAL Hauts-de-France